

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 11 septembre 2023

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p>Nombre de membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">21</td></tr></tbody></table> <hr/> <p>Date de la convocation : 18 août 2023</p> <p>Date d'affichage : 18 août 2023</p> <p>Vote : Pour : 21</p> <p style="padding-left: 40px;">Contre : 0</p> <p style="padding-left: 40px;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	21	<p>L'an deux mille vingt-trois le Onze du Mois de Septembre</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Eric TUPHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilles CHABRIER, Annie COUDERC, Danielle ROLLAND, Pierre JUILLARD, Françoise ALRIQ, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Dimitri OCTAVIE, Magali CRAUSER, Ghislaine FAYON-BOUCHARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Roland VIDAL, Béatrice THOMAS.</p> <p>Présents par procuration : Christian GRAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND, Véronique BOREL donne pouvoir à Annie COUDERC, Robert PISSAVY donne pouvoir à Eric TUPHE, Jean BOUCHER donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE donne pouvoir à Pierrick ROCHE.</p> <p>Absent : Béatrice CHEVALLET, Alain BARRES</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	21					

OBJET : Attribution de subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire indique que le comice laitier du Haut Cantal a eu lieu sur notre commune au mois d'août. Afin de soutenir son organisation il propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100,00 €.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/09/2023 015-200071702-20230911-DE_2023_097-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 100.00 € à l'association COMICE LAITIER DU HAUT CANTAL.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 du budget principal 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/09/2023 015-200071702-20230911-DE_2023_097-DE